

ARRETE DU MAIRE N° 08/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la demande d'arrêté de police de circulation présentée par l'Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, pour des travaux de réparation de fuite sur branchement et canalisation d'eau, au n° 37 rue de la Madeleine à 54610 Belleau,

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

ARRETE

Article 1^{er}. La circulation au niveau du N° 37 rue de la Madeleine à 54610 Belleau se fera en chaussée rétrécie à compter du Jeudi 15 mars 2018 et ce jusqu'à la fin des travaux (durée probable des travaux en jours calendaires : 15).

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise S.V.T. - 6 rue de Nomeny à 54610 Manoncourt-sur-Seille, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
Entreprise S.V.T. – 6 rue de Nomeny – 54610 Manoncourt-sur-Seille
Transports KEOLIS – 3 rue de la Sablière -54136 Bouxières aux Dames,
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle – Service Transport Scolaire – 48 Esplanade
Jacques Baudot – 54035 NANCY Cedex
DITAM – VDL – 500 Avenue de Champagne – 54700 PONT-A-MOUSSON,
Gendarmerie Nationale – 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 06 mars 2018

Le Maire

Daniel VILAIN



Arrêté rendu exécutoire par Monsieur le Maire compte tenu de sa transmission en Préfecture de Meurthe-et-Moselle en date du 06/03/2018.